



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 26 JUIL. 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Mairie de TINCRY
1 Rue du Grand Sauveur

Affaire suivie par Romain DECCO
romain.decco@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 84

57590 TINCRY

Objet : Dossier de déclaration concernant l'épandage des boues de la lagune de TINCRY
Accord avant délai de 2 mois

Réf : RD/CP ASPE-L9

P.J : Fiche descriptive

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

l'épandage des boues de la lagune de TINCRY

pour lequel un récépissé (n°57-2016-00244) vous a été délivré en date du 09 juin 2016, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.



Je vous rappelle que cette décision est, susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

En application de l'article R. 211-34 du code de l'environnement, le producteur de boues transmet aux autorités administratives, lorsque les boues font l'objet d'une valorisation agricole conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 janvier 1998 susvisé, les données relatives aux plans et campagnes d'épandage (plan prévisionnel et bilan) via l'application informatique VERSEAU ou en les saisissant directement dans l'application informatique SILLAGE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de la Division environnement

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line, positioned over the typed name Samuel GUETH.

Samuel GUETH

Copie pour information :

SEDE Environnement

69 Rue Ebersheim – 67600 SELESTAT